

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 4

Artikel: Lausanne, le 23 janvier 1875
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 23 janvier 1875.

Un petit orage, heureusement vite apaisé, vient d'éclater dans notre ciel communal.

Notre ville possède une école dite supérieure, destinée à certaines jeunes filles de bonne condition, à laquelle sont annexées des classes préparatoires. Celles-ci sont fréquentées par de petites fillettes, à qui l'on enseigne les éléments du langage, les premières règles du calcul et quelques notions des ouvrages du sexe.

Une commission du Conseil communal s'est demandé si ces classes préparatoires ne faisaient pas double emploi avec les écoles primaires, où l'on donne le même enseignement.

Evidemment, cette question intempestive frise le socialisme. Il s'est trouvé heureusement des gens qui ont vu clair et qui ont prouvé sans réplique qu'elle choque à la fois le bon sens, la démocratie et l'égalité bien entendue. Ces personnes ont démontré encore que nos écoles primaires ne valent rien du tout et qu'il est indispensable que les dits enfants de bonne condition fassent leur instruction élémentaire et apprennent à tricoter les bas dans des établissements spéciaux.

Grâce à l'évidence de cette démonstration, nous avons échappé à une crise dangereuse : l'ordre social est sauvé!

D'autres personnes prétendent, au contraire, que s'il est vrai que nos écoles primaires donnent des résultats médiocres, il serait bon de changer un tel état de choses; qu'un moyen efficace de les relever serait précisément d'en rendre la fréquentation obligatoire, jusqu'à un certain âge, à tous sans distinction; que cela étant, on verrait bientôt toutes les classes de la population s'y intéresser, ce qui ne manquerait pas de les élever promptement à un degré supérieur d'organisation; qu'ainsi chacun y gagnerait, le pauvre comme le riche, et que l'égalité n'y perdrait rien.

Ces personnes citent à ce propos plusieurs villes de la Suisse allemande, où l'école populaire n'est pas séparée, comme chez nous, par un abîme, des établissements supérieurs; où les différents degrés de l'enseignement font partie d'un tout harmonique. Elles estiment que c'est là une des principales causes de la réputation dont jouissent nos confédérés en fait d'instruction publique. Elles croient, enfin,

que c'est faire du bon socialisme que de réunir sur les bancs de l'école élémentaire tous les enfants sans distinction, plutôt que de les parquer en deux camps séparés dès leur plus bas âge.

Il nous a paru utile de résumer la discussion qui a eu lieu à Lausanne, à propos d'école et d'égalité, en l'an de grâce, de révision et de démocratie 1875.

Maniaques.

De toutes les misères qui affligent l'humanité, la folie est une des plus tristes. La vue d'un fou produit presque toujours sur nous une impression profonde, si profonde parfois que notre imagination en est troublée. Si les paroles incohérentes et les gestes désordonnés d'un aliéné nous font rire d'abord, comme tout ce qui est inattendu, la tristesse ne tarde pas à nous gagner, et la pitié remplit notre âme; ce sentiment est grand surtout lorsque nous sommes en présence d'une victime de nos lois ou de nos mœurs.

Il est cependant des fous qui nous font rire, aussi bon, aussi compatissant qu'on soit. J'en ai connu deux qui, après un songe, se sont réveillés l'imagination bouleversée et sont restés atteints d'aliénation mentale jusqu'à leur dernier jour.

Le premier — c'était en Italie — se croyait de beurre. Menuisier de son état, il travaillait lentement et prenait des précautions infinies pour ne pas transpirer; aussitôt qu'une goutte de sueur perlait son front, il s'enfuyait éperdu à la cave, persuadé qu'il commençait à fondre, et là s'inondait de grands seaux d'eau glacée.

Il ne maniait la scie et la varlope qu'avec terreur, et seulement en hiver, sa saison chérie. On lui aurait donné un million pour traverser, en plein soleil de juillet, la place de la ville, qu'il ne l'eût pas accepté : il préférerait, et avec raison, être pauvre et vivant que riche et fondu. Il mangeait froid, il buvait froid, il se réchauffait en se frottant les mains et en battant la semelle, et toujours juste ce qu'il fallait pour ne pas geler. Son sommeil, en été surtout, était peuplé de songes effrayants : il se voyait entièrement, non pas *décharné*, mais *débeurré*, son squelette nageant dans une mare de beurre en fusion; la nuit, au moindre bruit, il bondissait hors de sa couche craignant un incendie. Il trouvait les